

Règlement de l'organisation professionnelle
Groupe d'intérêt national des soins infirmiers en radio-oncologie suisse
(GI Soins RAO)

1. Nom et siège du GI

Groupe d'intérêt national des soins en radio-oncologie suisse (**GI Soins RAO**)

Le siège du GI Soins RAO est le domicile du président¹

2. Le GI Soins RAO est rattaché à la société faîtière SASRO (Scientific Association of Swiss Radiation Oncology)

Ce règlement repose sur les bases légales des statuts de la SASRO

3. Lien entre GI Soins RAO - SASRO

Le lien GI Soins RAO - SASRO est assuré par une représentation du comité du GI au comité exécutif de la SASRO. Cette représentation est proposée par les membres du comité du GI. L'élection a lieu tous les 2 ans lors du congrès annuel de la SASRO / assemblée annuelle du GI.

Tâches du représentant du GI :

- Représentation des intérêts du GI au sein de la SASRO
- Echange d'information GI-SASRO / SASRO-GI
- Information des membres recensés du GI

4. Langues officielles

Allemand, français, italien, anglais

5. Buts

- Echange d'expériences et d'informations parmi les professionnels des soins
- Amélioration de la qualité de soins
- Elaboration de sujets spécialisés spécifiques, de standards nationaux et de directives basées sur l'évidence pour les soins
- Mise en contact de centres de radio-oncologie suisses et intensification de la collaboration
- Participation à des recherches en matière de soins (avec consentement du comité)
- Publication d'articles dans des revues spécialisées (avec consentement du comité)
- Transmission de connaissances professionnelles aux professionnels des soins
- Contacts avec des groupes d'intérêt et de travail nationaux et internationaux

6. Membres

6.1. Membres du GI

- Les infirmiers diplômés intéressés à un échange professionnel spécifique
- Inscriptions et démissions : par écrit et sans frais auprès du secrétariat. Les adresses mail non valides sont effacées automatiquement
- Droit de vote des membres : les membres enregistrés du GI peuvent faire valoir leur voix lors de l'assemblée annuelle

6.2. Membres de la SASRO

- Une affiliation à la SASRO nécessite une inscription supplémentaire auprès de la SASRO
- Les membres de la SASRO votent lors de l'assemblée générale de la SASRO et sont membres du GI. Ils votent également lors de sa rencontre annuelle

7. Organisation du GI Soins RAO

7.1. Rencontre annuelle du GI

La rencontre annuelle du GI forme le premier organe du GI. En principe, l'assemblée annuelle a lieu lors du congrès de la SASRO

7.2. Comité

- Le comité se compose exclusivement de professionnels des soins s'occupant de patients avec traitements radio-oncologiques
- Les membres du comité devraient faire partie des membres de la SASRO
- Chaque centre peut être représenté par 1 - 2 personnes
- La participation aux séances du comité est obligatoire
- Les décisions sont prises par le comité. Au moins la moitié des centres représentés doit être présente lors des votations
- Une votation doit préalablement être annoncée dans l'ordre du jour de la séance du comité
- Chaque centre représenté dispose d'une voix. La majorité l'emporte
- Le comité se réunit 3 – 4 fois par année (y compris lors du congrès de la SASRO). L'endroit de la séance du comité peut varier
- Le procès-verbal des séances du comité est rédigé par un de ses membres
- Les nouveaux membres du comité sont élus par le comité sur demande écrite

7.3. Activité du comité

- Garantir la poursuite des buts
- Organisation du congrès de la SASRO pour les professionnels des soins en collaboration avec la SASRO et le centre d'hôte

7.4. Président

Le président est choisi parmi les membres du comité. Il est élu pour 2 ans lors de la rencontre annuelle par les membres enregistrés. La réélection est possible

7.4.1. Activités du président

- Personne de contact officielle envers des tiers
- Représentation du GI et du comité
- Présidence lors des séances du comité et de l'assemblée générale des membres
- Contacts avec les groupes d'intérêt et de travail nationaux et internationaux
- Information régulière des membres du GI
- Détermination des objectifs de travail en collaboration avec le comité
- Rédaction du rapport annuel pour l'assemblée générale

7.5. Secrétaire

Le secrétaire est choisi parmi les membres du comité. Il est élu pour 2 ans lors de la rencontre annuelle par les membres enregistrés. La réélection est possible

7.5.1. Activités du secrétaire

- Expédition et archivage des procès-verbaux des séances du comité
- Correspondance avec des tiers
- Etablissement et actualisation des listes d'adresses (comité et membres)
- Envoi des invitations et ordres du jour
- Gestion du flux d'information entre le GI et la SASRO

8. Rencontre annuelle des membres du GI

- La rencontre annuelle a lieu une fois par an dans le cadre du congrès de la SASRO
- La convocation est faite par le comité du GI
- L'invitation et l'ordre du jour sont envoyés environ 4 semaines à l'avance à tous les membres enregistrés du GI

¹Pour une meilleure compréhension, la forme masculine est utilisée dans ce règlement, elle concerne également la forme féminine

Le comité, Zurich, le 3.3.2016